



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

4 OCT. 2012

Monsieur le Secrétaire Général, *avec Jean-Marc Bailleul,*

Par lettre en date du 9 juillet 2012, vous avez fait état d'un certain nombre de constats et formulé des propositions relatives à la gestion du corps des officiers.

Vos suggestions ont retenu toute mon attention et je souhaite vous apporter les précisions suivantes.

Vous évoquez l'importance du nombre de maintiens en activité au-delà de la limite d'âge. Cela a effectivement des conséquences sur le déroulement de carrière des officiers plus jeunes. Je note que cette problématique concerne les trois corps actifs de la police nationale. Je vous indique que je reste attaché à la cible de 8 000 officiers, dans le corps de commandement.

Par ailleurs, il semblerait intéressant de pouvoir valoriser pleinement l'expérience acquise par des commandants en fin de carrière. J'ai donc demandé à mes services d'étudier la possibilité de leur confier des missions spécifiques (audit, formation, conduite de projets, ...). Exerçant ces missions en complément de leur activité principale, ces officiers seraient nommés, pour une durée de six mois, commandants à l'emploi fonctionnel. Dans un premier temps, quinze à vingt emplois pourraient être mobilisés dans le cadre de ce dispositif, dès la commission administrative paritaire de décembre 2012.

Vous considérez par ailleurs que la valorisation des parcours professionnels permet la mobilité des agents vers d'autres administrations ou vers le secteur privé.

.../...

*Monsieur Jean-Marc Bailleul
Secrétaire général du SNOP-SCSI
55, rue de Lyon
75012*

Cet objectif est pris en compte par la mission de reconversion et de reclassement professionnel de la police nationale (M2RP), relevant de la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN), qui doit faciliter la mobilité vers le secteur privé des policiers, auxquels continuent d'être proposées des mobilités telles que détachements et mises à disposition auprès d'autres administrations ou institutions. J'ai demandé que la M2RP soit particulièrement attentive à la recherche de débouchés pour les officiers.

Sur les plans statutaire, indemnitaire et indiciaire, des concertations ont été engagées depuis plusieurs mois afin de mettre en place au profit des officiers, un régime comparable à l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) des commissaires, dispositif lui-même inspiré de la prime de fonctions et de résultats.

Le dispositif pourrait se composer de deux parts, l'une liée aux responsabilités, avec, notamment, la création de "postes difficiles", et l'autre aux performances. Il se substituerait à la prime de commandement et à l'allocation de service. Un premier travail d'identification de 500 postes difficiles a d'ores et déjà été lancé. J'ai demandé à la direction générale de la police nationale (DGPN) de porter ce nombre à 1 000, avec une montée en charge progressive.

Des crédits seront réservés dans le budget triennal pour la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire. Les modalités d'attribution de la part "performances", composante importante du dispositif, devront faire l'objet d'une réflexion approfondie.

S'agissant de l'indemnité de sujétions spéciales de police, le rapprochement des taux avec ceux de la gendarmerie nationale sera poursuivi dans le cadre du prochain budget triennal.

J'ai également bien noté votre souhait de voir évoluer la prime de résultats exceptionnels (PRE). J'ai demandé à la DGPN d'engager la concertation avec les représentants des personnels pour envisager des pistes d'évolution, en particulier en renforçant la part consacrée aux primes collectives.

Enfin, vos observations et propositions relatives à la scolarité des cadres me paraissent appeler une étude de fond, s'agissant d'un sujet très complexe, qui ne doit pas être envisagé sous le seul angle budgétaire.

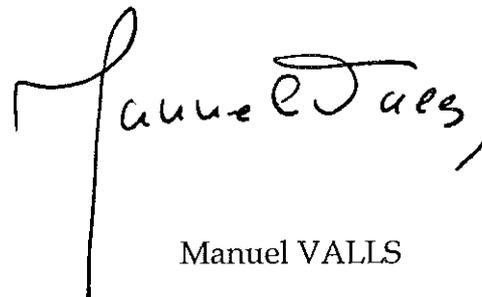
.../...

Vous le savez, les structures de formation se sont engagées dans l'individualisation des formations, et l'ENSOP a réformé sa scolarité en ce sens depuis janvier 2011.

La tenue des assises de la formation dans les mois à venir, constituera une occasion d'aborder ce sujet pour l'ensemble des formations initiales des fonctionnaires des trois corps actifs. La constitution du nouvel établissement public de formation des commissaires et officiers fera également émerger de nouvelles propositions qui auront vocation à être étudiées avec vous.

En vous remerciant de votre contribution, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Manuel Valls

Manuel VALLS